



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 juin 2023 (18h35)  
Salle des fêtes de SAVAS**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56	
Membres suppléants	: 23	
Présents	: 29 + 2	
Votants	: 50	
Convocation et affichage	: 21/06/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Christian FOREL

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nadège COUZON, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON, Pierre GUIRRONNET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Danielle MAGAND), Damien BAYLE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Brigitte BOURRET (pouvoir à Richard MOLINA), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à François CHAUVIN), Martine OLLIVIER (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Virginie BONNET-FERRAND, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Vincent DUGUA, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE, René SABATIER.

**CC-2023-178 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - MAISON DE LA MUSIQUE  
-APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON DE LA MUSIQUE  
ET DES PRATIQUES AMATEURS D'ANNONAY RHONE AGGLO**

***Rapporteur : Madame Laurence DUMAS***

La Maison de la Musique et des Pratiques Amateurs (MMPA) est un service d'Annonay Rhône Agglo ayant pour champ de compétence l'enseignement initial de la musique. Il est placé sous le contrôle administratif de la communauté d'agglomération, et sous le contrôle pédagogique du ministère de la Culture. Il est inscrit dans le Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques (SDEPA) du Département de l'Ardèche.

L'établissement a pour mission de proposer aux différents publics un enseignement artistique initial de qualité, de collaborer au développement de l'éducation musicale en

milieu scolaire, d'être à l'échelle de son territoire un espace culturel de création et de diffusion et un lieu de ressources ouvert à la population, conformément aux orientations nationales définies par le ministère de la Culture.

Le règlement est réputé connu de tous les élèves ou de leurs représentants légaux et du personnel de l'établissement. Toute demande d'inscription ou de réinscription entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement.

Ce document se décompose de la façon suivante :

- une partie régissant les dispositions générales,
- une partie concernant les différents personnels,
- une partie décrivant les différentes instances (conseil d'établissement, conseil pédagogique, conseil de classe et conseil de discipline),
- et les parties afférentes aux inscriptions, à la scolarité, aux évaluations.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver le règlement intérieur de la Maison de la Musique et des Pratiques Amateurs, annexé à la délibération et applicable à compter du rendu exécutoire de la délibération.

**VU** le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération.

## DÉLIBÉRÉ

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** le règlement intérieur de la Maison de la Musique et des Pratiques Amateurs tel qu'annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et le **CHARGE** de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 05/07/23  
Publié le : 06/07/23  
Transmis en sous-préfecture le : 05/07/23  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230629-42105-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET